

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Saint-Alfred

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Émilie Gagné de la susdite municipalité,
(Directrice générale)

Qu'un 2^e projet de règlement (identique au premier projet) a été présenté à la séance du conseil du 7 février 2022.

Ce projet vise :

Règlement du plan d'urbanisme

Un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 février 2022

Le règlement portera le numéro 186-2022 et sera adopté à la séance ordinaire du conseil qui aura lieu :

Lundi le 14 mars 2022 à 19h30
VIA PLATE FORME TEAMS

Que ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

DONNÉ à Saint-Alfred ce 7^e jour du mois de février deux mille vingt deux.



Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 7^e jour du mois de février 2022, à chacun des endroits suivants : Site internet et sur le babillard extérieur à l'Hôtel de Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de février deux mille vingt deux.



Directrice générale